



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Avertissement :

Il faut éviter d'utiliser des objectifs généraux de type :

« assurer le libre écoulement des eaux » ;

« assurer la sécurité publique des biens et des personnes »...

Pour cela, il peut être nécessaire de rappeler brièvement les éléments du constat fondateur ayant conduit au choix de programmer telle ou telle intervention.

A minima, et dans tous les cas, il est indispensable de rappeler clairement la nature du problème à traiter.

Cette phase relève directement de la compétence du technicien. Il est proposé de clarifier et d'homogénéiser le vocabulaire et le type de présentation, généralement utilisés à ce stade.

Expliquer les interventions programmées

Les sites ou secteurs d'intervention doivent apparaître clairement et leur caractère prioritaire ressortir sur un tableau synoptique ou une cartographie explicite.

Le choix d'une intervention sur le milieu fluvial doit répondre à un besoin et relever d'objectifs opérationnels clairement définis et énoncés :

- limiter les impacts d'un risque (inondation, érosion, déficit quantitatif de la ressource en eau, pollution, etc...) ;
- limiter les impacts d'une activité et des IOTA* associés ;
- préserver ou améliorer la qualité écologique ou paysagère (ripisylve, espèce patrimoniale, espèce envahissante, etc...) ;
- développer l'urbanisation ou des infrastructures ;
- développer les activités économiques ;
- mettre en valeur un site ;
- porter à connaissance, sensibiliser, former ;
- etc...

Dans la démarche proposée, les objectifs opérationnels relèvent généralement d'un choix local pour servir des intérêts locaux. Il est donc nécessaire de rappeler, en quoi les objectifs visés répondent également aux objectifs du SDAGE* et autres objectifs poursuivis par les partenaires institutionnels. Pour cela, une "traduction" peut être réalisée en partenariat avec les services de l'État et l'agence de l'eau.

Chaque intervention est susceptible d'avoir des impacts, d'une part sur le milieu fluvial et d'autre part sur des enjeux riverains qui doivent être rappelés. Une description, même succincte, distinguant les impacts recherchés et les autres impacts prévisibles, permet de mieux faire ressortir la cohérence d'un programme d'action dans le cadre d'une gestion intégrée et durable.

Présenter les interventions programmées

Les interventions sont décrites selon les aspects technique, financier, programmatique (échancier et maîtrise d'ouvrage) et réglementaire.



Cette fiche présente ce que constituent un suivi et une évaluation dans la mise en oeuvre du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau. Le suivi et l'évaluation doivent être pensés lors de l'élaboration du programme pluriannuel lui-même. Ce sont les éléments issus des différentes étapes d'élaboration du programme pluriannuel qui vont permettre de les concevoir.

Ce sont deux exercices dont les objectifs sont différents. Ils s'appuient l'un et l'autre sur le contenu du programme mais le suivi portera essentiellement sur les actions elles-mêmes, tandis que l'évaluation portera sur les objectifs opérationnels du programme.

Le suivi des actions programmées

Il permet de mesurer la mise en oeuvre des actions définies dans le programme. Le suivi d'un programme ne s'accompagne pas nécessairement de son évaluation.

1 Qu'attend-t-on du suivi ?

Il doit rendre compte de l'avancement des actions du programme pluriannuel et permettre de contrôler son bon déroulement. Il alimente l'évaluation du programme.

Le suivi est réalisé annuellement, il peut faire l'objet d'une présentation devant le comité de pilotage.

2 De quoi le suivi sera-t-il constitué ?

Il se construit à partir de la liste de toutes les actions programmées, y compris les actions d'amélioration de la gouvernance.

Toutes les actions ne feront pas nécessairement l'objet d'un suivi, leur choix peut faire l'objet d'une discussion lors d'un comité technique ou d'un comité de pilotage. Pour chacune des actions qui sera sélectionnée, un (ou plusieurs) indicateur est défini. L'indicateur doit donner une information sur le niveau d'exécution de l'action.

Exemple

Actions	Indicateur d'actions
Reconnecter les annexes hydrauliques	Réalisé / prévisionnel (ml / superficie, coût, temps passé)
Création de points d'abreuvement	Points d'abreuvement équipés / prévus
Gestion des points d'abreuvement	Points d'abreuvement gérés / installés
Gestion sélective des embâcles	Nombre d'embâcles enlevés / nombre d'embâcles maintenus
Localiser et quantifier les stations d'espèces invasives	Temps passé et linéaire prospecté
Lutter contre les espèces invasives	Linéaire traité / linéaire contaminé
Reconnexion des zones humides avec le cours d'eau	Superficie des zones humides reconnectées / superficie déconnectées
Gestion et valorisation des zones humides	Nombre de plans de gestion / nombre de zones humides

L'évaluation des objectifs opérationnels

Elle permet d'apprécier et d'interpréter l'atteinte ou la non-atteinte des objectifs opérationnels.

1 Qu'attend-t-on de l'évaluation ?

L'évaluation permet d'apprécier l'effet de la mise en oeuvre du programme sur l'atteinte de ses objectifs opérationnels. La réflexion sur l'évaluation lors de l'élaboration du programme est l'occasion de consolider, reconsidérer ou préciser ses objectifs opérationnels. Par la suite, durant sa mise en oeuvre, l'évaluation permet de faire évoluer l'état des lieux et le diagnostic.

L'évaluation peut être réalisée chaque année mais des laps de temps plus longs peuvent être envisagés : à mi-parcours du programme et en fin du programme.

2 De quoi l'évaluation est-elle constituée ?

Elle se construit à partir des objectifs opérationnels du programme en se posant la question de leurs effets attendus.

Tous les effets attendus ne feront pas systématiquement l'objet d'une évaluation. Le choix de ceux qui seront évalués peut faire l'objet d'une discussion lors d'un comité technique ou d'un comité de pilotage. Pour chacun des effets attendus à évaluer sera défini un indicateur (ou plusieurs).

L'indicateur informe sur le niveau d'atteinte de l'objectif opérationnel.

Exemple

Objectifs opérationnels	Effets attendus	Indicateur d'effets attendus
Gestion du risque d'inondation	Gérer les écoulements pour limiter les inondations au droit des enjeux	Surface inondable effective / surface inondable admise
	Protéger les enjeux contre les inondations	Nombre d'habitations et d'infrastructures atteintes par la (les) crue (s) de projet
Accompagnement des processus d'érosion du lit et des berges	Limiter les contraintes latérales	Linéaire de protection dans l'espace admis
	Réduire la vulnérabilité	Evolution de l'occupation des sols en lit majeur

Important :

Tous les programmes recèlent une part d'incertitude quant à de possibles effets non attendus. S'il est possible d'identifier des effets non voulus, il est recommandé de mettre en place un indicateur de vigilance.

Par ailleurs, les effets attendus ne seront pas toujours liés à la seule mise en oeuvre du programme ; il est intéressant de suivre les évolutions majeures du bassin versant qui peuvent avoir des impacts sur les objectifs poursuivis par le programme. Des indicateurs adaptés apporteront un éclairage supplémentaire pour l'interprétation des résultats obtenus.

Cohérence avec le programme de mesures du SDAGE

Le programme de mesures (PDM) du SDAGE 2010-2015 est stratégique et politique. Il légitime l'intervention de l'Etat et de ses établissements publics.

Si les objectifs opérationnels d'un programme pluriannuel de gestion des cours d'eau lui sont spécifiques et découlent de l'état des lieux et du diagnostic réalisés au niveau local, certaines de ses actions participeront en tout ou partie à certaines mesures du PDM.

En conséquence, il est conseillé d'identifier les actions pouvant être rattachées aux mesures du PDM.

Exemple

Objectifs opérationnels	Mesure PDM rattachée	Effets attendus	Indicateurs d'effets attendus
Amélioration de la capacité autoépuration du cours d'eau	Fonc_1_02	Atteindre le bon état physico-chimique	Paramètres physico-chimiques
Amélioration / Maintien / Préservation de la biodiversité	Fonc_2_02	Avoir un corridor rivulaire continu (trame verte)	Taux de discontinuité de la ripisylve

Important :

L'évaluation du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau n'est pas l'évaluation des mesures du PDM.

Cheminement proposé

	Approche proposée	Exemple
Etape 1 ➤	Je reprends les constats établis dans l'état des lieux	Des berges nues le long des parcelles agricoles
	Je pointe les atouts et les problèmes	Des terres agricoles érodées
	J'identifie leurs causes	Des inondations moins fréquentes ont encouragé des changements de pratiques agricoles : prairies permanentes transformées en cultures annuelles
Etape 2 ➤	J'associe à chacun des constats un objectif opérationnel	Améliorer / maintenir / préserver une zone tampon entre des apports phytosanitaires issus des cultures annuelles et l'eau de la rivière
Etape 3 ➤	Je décline l'effet attendu de l'objectif opérationnel	Atteindre le bon état chimique Avoir un corridor rivulaire continu (trame verte, biodiversité)
Etape 4 ➤	Je définis un ou des actions	Mettre en place un corridor rivulaire continu
Etape 5 ➤	Je définis mes indicateurs d'effets attendus	Taux de discontinuité du corridor rivulaire
Etape 6 ➤	Je définis mes indicateurs d'actions	MI de ripisylve réimplantée

Pour aider à l'appropriation de cette démarche, un extrait d'un tableau de suivi et d'évaluation est fourni ainsi qu'une fiche « type » de formalisation d'indicateur et une fiche « exemple » d'indicateur.

Constat	Cause	Catégorie	Objectif opérationnel	Mesure PDM rattachée	EFFETS ATTENDUS	Indicateur d'effets attendus	ACTIONS	Indicateur d'ACTION
Des parcelles agricoles présentant des berges nues, abruptes et hautes sont plus vulnérables à l'érosion que des rives végétalisées	Les inondations étant moins fréquentes, des cultures annuelles ont été implantées en bord d'Adour	Fonctionnalités du cours d'eau	Améliorer la capacité autoépuration du cours d'eau	Fonc_1_02 Fonc_2_02	Atteinte du bon état chimique	Suivi qualité physico-chimique	Entretien la végétation existante	Diversité spécifique / diversité initiale Présence des différentes strates Largeur et densité Etat sanitaire Classes d'âges
			Améliorer / maintenir ou préserver la biodiversité		Installer un corridor rivulaire continu (trame verte)	Taux de discontinuité de la ripisylve	Mise en place d'un cordon rivulaire par talutage et bouturage sur les ... ml de berges nues	ml de ripisylve plantée
Deux décharges sauvages ont été inventoriées sur les communes de Jublac et Labatut			Lutter contre les pollutions		Eliminer les points noirs de pollution	Nombre de points noirs	Résorber deux décharges sauvages	oui / non
Constat	Cause	Catégorie	Objectif opérationnel	Mesure PDM rattachée	EFFETS ATTENDUS	Indicateur d'effets attendus	ACTIONS	Indicateur d'ACTION
Manque de cohérence territoriale entre les différentes collectivités (communes, communauté de communes, syndicats, EPTB)		Gouvernance	Permettre la bonne mise en oeuvre du PPG (espace des gestion, règles de gestion, programme d'action)		Structurer la maîtrise d'ouvrage à l'échelle du bassin versant	Structuration adaptée : oui / non		
			Assurer une cohérence entre les différents acteurs du territoire, en particulier eau et urbanisme		Avoir une prise en compte des éléments du PPG dans les autres projets du territoire, en particulier eau et urbanisme	Nombre de projets d'aménagement du territoire auxquels le PPG a été intégré	Elaborer un programme de communication	oui / non







Le nouveau programme de gestion et son suivi-évaluation sont présentés aux membres du comité de pilotage pour validation.

Au cours de cette phase trois, les partenaires institutionnels sont associés autant que de besoin via des réunions techniques si nécessaire.

Il est, également, conseillé de prévoir une restitution du programme finalisé à l'ensemble des usagers et riverains sous forme de réunion publique.